

Cet email contient des images, si vous ne les voyez pas ouvrez votre navigateur internet et copiez le lien de cette page



Information majeure : 16 mai 2017



Eolienne et Santé des riverains

Aux membres de la Fédération Environnement Durable

Bonjour

Une information très importante vient d'être publiée. L'Académie de Médecine qui avait auditionné la Fédération Environnement Durable vient de confirmer que les éoliennes provoquent bien une maladie

La FED prépare un communiqué de presse qui sera publié avant vendredi pour alerter nationalement et internationalement de cette prise de position majeure de l'Académie de Médecine de la France

Voici une analyse relayée par Yahoo.fr à l'instant

<https://fr.news.yahoo.com/eoliennes-%C3%A9nergie-renouvelable-dangereuse-143734761.html>

Eoliennes : une énergie renouvelable... mais dangereuse ?

Destination Santé 16 mai 2017

Pavel Chagochkin /shutterstock.com

Malgré leurs bénéfices sur la pollution de l'air, les éoliennes à travers champs impacteraient la santé des populations environnantes. Encore mal documenté, le syndrome de l'éolienne décrit par l'Académie nationale de médecine se caractérise par une atteinte visuelle, sonore... et psychologique.

Réduisant la pollution atmosphérique, les éoliennes substituées aux énergies fossiles contribuent à diminuer le risque de maladies respiratoires (asthme, BPCO), de cancers et de maladies cardiovasculaires. Mais cet atout trouve un contrepoint : les riverains exposés à ces éoliennes seraient de plus en plus nombreux à souffrir de troubles fonctionnels. Répertorié sous le terme de « Syndrome de l'éolienne », ce dernier se caractérise par :

- **Des troubles auditifs:** le bruit généré par l'éolienne se compose en partie d'infrasons. Inaudibles par l'humain, ceux-ci ne font pas plus de bruit que le battement du cœur transmis dans notre corps par l'oreille interne. Mais en provoquant « des phénomènes de résonance dans les cavités thoraciques ou de pulsations ressenties », ces infrasons peuvent se traduire en vibrations, constantes donc entêtantes ;
- **Une fragilité visuelle :** la stimulation lumineuse fractionnée à cause de la rotation des pales peut induire un risque épileptique. Les clignotements des feux de signalisation viennent aussi perturber le confort visuel des personnes fragiles ;
- **Une sensibilité psychologique** se manifestant par l'altération de la qualité du sommeil, des épisodes de stress, de dépression, d'anxiété, des troubles de la mémoire, une perte d'intérêt pour autrui, une baisse des performances professionnelles...;

(hypertension artérielle, maladies cardiaques ischémiques, tachycardie...) est aussi rapportée. Tous ces symptômes sont à considérer, même si ces derniers sont souvent le fruit de «;susceptibilité individuelle (...) », comme le rappelle l'Académie nationale de médecine. En allant plus loin, l'ANSES confirmait d'ailleurs, au mois d'avril 2017,

l'absence de symptômes spécifiques associés à la proximité des éoliennes."

La perturbation des systèmes neurologique (vertiges, céphalées, acouphènes), endocrinien (sécrétion altérée d'hormones stéroïdes...) et cardiovasculaire (hypertension artérielle, maladies cardiaques ischémiques, tachycardie...) est aussi rapportée. Tous ces symptômes sont à considérer, même si ces derniers sont souvent le fruit de « susceptibilité individuelle (...) », comme le rappelle l'Académie nationale de médecine. En allant plus loin, l'ANSES confirmait d'ailleurs, au mois d'avril 2017, l'absence de symptômes spécifiques associés à la proximité des éoliennes.

Des mesures pour atténuer le syndrome de l'éolienne

Toujours est-il que l'Académie nationale de médecine propose aujourd'hui des mesures pour améliorer le quotidien des habitants vivant à proximité d'une ou plusieurs éoliennes :

- **Autoriser la construction d'éoliennes** seulement dans les endroits ayant fait l'objet d'un consensus de la population concernée ;
- **Faciliter la concertation** entre les plaignants et les informer en amont de chaque projet de construction, sur le fonctionnement et donc l'impact potentiel des éoliennes ;
- **Systématiser les contrôles de conformité acoustique** et fixer la périodicité de ces derniers par arrêté ;
- **Encourager les innovations technologiques** susceptibles de restreindre le bruit émis par la rotation des pales ;
- **Entreprendre une étude épidémiologique** sur les nuisances sanitaires répertoriées pour améliorer précisément l'impact de ce syndrome des éoliennes.

Cordialement

Jean-Louis Butré

Président

Fédération Environnement Durable

<http://environnementdurable.net>

contact@environnementdurable.net

tel 06 80 99 38 08

